

# PLAN DE RÉCONCILIATION AVEC LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE



ACTION	ACTIVITÉ
<p>Élaborer et tenir à jour un plan de communication visant à établir une meilleure compréhension de la réalité des personnes autochtones</p>	<p>Faire connaître la réalité autochtone aux citoyens de Joliette ainsi que nos meilleures pratiques visant la sécurisation culturelle des personnes autochtones.</p> <p>Inviter les citoyens de Joliette à poser des gestes concrets pour lutter contre le racisme et la discrimination à l'endroit des Premières Nations au Québec.</p> <p>Créer une trousse à l'intention des nouveaux arrivants autochtones.</p> <p>Appuyer l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de maisons de transition, de maisons d'hébergement de deuxième étape et de services dirigés par les Autochtones.</p> <p>Analyser la possibilité de traduire en anglais et en atikamekw certains des éléments d'information municipale.</p> <p>Promouvoir la main-d'œuvre autochtone dans les entreprises privées, tant en région qu'en milieu urbain.</p>
<p>Former et maintenir un comité formé de représentants de la Ville, du CISSS, du Centre d'amitié autochtone et du Conseil de bande de Manawan afin de coordonner la réalisation de ce plan d'action</p>	<p>Identifier un responsable politique du dossier.</p> <p>Élaborer un compte rendu initial, puis annuel, de toutes les données relatives aux progrès réalisés en vue de la réconciliation en se référant à l'actuel plan d'action.</p> <p>S'élever contre le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie afin de les enrayer, et éduquer nos citoyens à cet égard. Pour ce faire, les municipalités, en partenariat avec les peuples autochtones, doivent innover par des mesures concrètes de lutte contre le racisme et le sexisme.</p> <p>Établir un dialogue afin d'élaborer une stratégie collaborative visant à sensibiliser les différents gouvernements sur le manque de logement, les besoins d'aménagement, l'eau potable, etc.</p> <p>Partager la stratégie élaborée par l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et voir comment impliquer la Ville de Joliette dans les solutions.</p> <p>Assurer une représentativité autochtone dans les démarches et le développement des mesures à mettre en place.</p> <p>Soutenir et promouvoir, de façon équitable, le rôle des femmes, des filles et des personnes autres que les femmes et hommes autochtones en matière de gouvernance et de leadership. Mettre sur pied une stratégie en vue d'atteindre l'équilibre demandé.</p> <p>S'assurer de la coordination de ce plan d'action avec celui du CISSS sur la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>Diffuser des exemples de mise en œuvre des pratiques gagnantes par secteur spécifique : santé, éducation, services policiers, justice, médias, etc.</p>
<p>Élaborer et tenir à jour un plan de formation sur la réalité autochtone</p>	<p>Établir des objectifs et mesures d'imputabilité pour les gestionnaires.</p> <p>Développer une stratégie collaborative afin d'augmenter la représentation autochtone dans les services offerts par la Ville.</p> <p>Impliquer des représentants des différentes Premières Nations dans des comités impliquant des citoyens issus de la Ville.</p> <p>Mettre en place des mesures et stratégies de recrutement efficaces en utilisant des politiques telles que l'équité en emploi.</p> <p>Évaluer la possibilité de mettre en place un projet pilote d'un programme d'employabilité des personnes issues des Premières Nations au sein de l'administration municipale.</p> <p>Offrir une formation continue et récurrente sur les différences culturelles, l'histoire et les enjeux autochtones à tous les cadres, professionnels et employés susceptibles d'être en contact avec les personnes issues des peuples autochtones.</p>

## ACTION

## ACTIVITÉ

Mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur le racisme et la discrimination en matière de logement

Élaborer une campagne de sensibilisation (cerner le racisme et la discrimination, moyens de dénonciation et recours); développer une stratégie dans les milieux urbains où existe une forte concentration de personnes autochtones.

Sensibiliser les locataires et les propriétaires à la notion du vivre-ensemble, au respect de la richesse de la diversité et aux familles nombreuses.

Évaluer les possibilités de financement des initiatives de logements sociaux pour Autochtones en milieu urbain.

Identifier et mettre en place les changements requis aux services offerts afin de tenir compte de la réalité des personnes autochtones

Mettre en place une programmation d'activités de sensibilisation et d'information ainsi que d'activités de valorisation culturelle réalisées par les communautés autochtones.

Créer une fonction de liaison entre la communauté autochtone et la Ville de Joliette.

Outiller les agents à l'accueil afin qu'ils puissent accueillir les clientèles des Premières Nations.

Assurer un partenariat avec les organismes œuvrant pour les droits de la personne ou contre la discrimination et le racisme.

Mettre en place des mécanismes et procédures entourant le signalement des actes haineux, incluant dans les réseaux sociaux, visant à permettre aux personnes qui subissent des actes racistes ou discriminatoires (ou qui en sont témoins) de les signaler, et qui offrent à celles et ceux qui le souhaitent un accompagnement dans une démarche d'affirmation de leurs droits.

Évaluer la possibilité de construire ou d'adapter un parc ou une place thématique lié à la culture autochtone.

Tenir des kiosques de découverte des différentes communautés culturelles et des Premières Nations dans les parcs municipaux.

Reconnaître les spécificités culturelles des personnes autochtones afin de favoriser l'accès aux services.

Mettre un terme à l'emprisonnement des personnes vulnérables, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour non-paiement d'amendes en lien avec des infractions municipales

Recourir aux mesures alternatives et au comité de justice lorsque possible.

Prévoir des mesures d'accompagnement et de soutien afin d'aider les personnes autochtones à se défendre et à accéder à une justice équitable.

Mettre en place un programme d'accompagnement à la justice et d'intervention communautaire pour les personnes vulnérables, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Demander aux municipalités de nommer un responsable politique de ce dossier.

Favoriser l'implantation de programmes de justice communautaire et la mise en œuvre de programmes de mesures de rechange pour adultes autochtones.

Évaluer la possibilité de réserver aux programmes de justice communautaire autochtone, et aux organismes responsables de leur actualisation, un budget pérenne et proportionnel aux responsabilités assumées.

Mettre un terme à l'emprisonnement des personnes vulnérables, en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pour non-paiement d'amendes en lien avec des infractions municipales.

Transmettre au CSP de la MRC et faire le suivi des propositions concrètes d'amélioration des relations entre le service de police et les personnes autochtones

Évaluer les programmes de patrouilles mixtes d'intervention.

Proposer des mesures concrètes de réception des plaintes, de suivis, de protection et d'encadrement dans les cas de négligence ou d'inconduite policière, ou de toute autre situation impliquant un Autochtone.

Proposer des mesures et des délais de traitement.

Proposer un type d'unité d'enquête spéciale indépendante sur les omissions d'enquête, les inconduites policières et toutes les formes de pratiques discriminatoires et de mauvais traitements à l'égard d'Autochtones.

Identifier un niveau d'imputabilité au niveau municipal.